

Pourquoi Prévost passe à la SQ ?

Une nouvelle Régie de police sera difficilement viable à trois membres : Ste-Anne-des-Lacs, Piedmont et St-Hippolyte

- Le processus de transfert des opérations policières de la Ville de Prévost à la Sûreté du Québec a été amorcé avec l'accord du ministère de la Sécurité Publique.
- La rencontre de mercredi le 13 août 2003 avec M. Donald Pouliot, inspecteur des opérations policières à la SQ pour le territoire de Laval-Laurentides et Lanaudière, a permis de confirmer que les démarches de passage à la SQ sont bel et bien amorcées avec la Ville de Prévost.
- Un "POP" (Plan d'organisation policière) sera soumis à la Ville de Prévost d'ici une dizaine de jours.
- La Sûreté du Québec a besoin de cinq à six semaines pour prendre en charge les opérations policières sur le territoire de la Ville

de Prévost.

- C'est au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord, le 21 août, que devraient s'amorcer les discussions au sujet de la nouvelle entente d'une régie à trois (Ste-Anne-des-Lacs, Piedmont et St-Hippolyte).
- Puisque la régie actuelle n'est pas dissoute, le poste de police fait toujours partie des actifs de cette régie. Il en est de même des policiers. Il serait surprenant que la SQ pige dans les effectifs d'un corps de police toujours existant.
- La question demeure entière : que fait-on avec le poste de police ? La Régie de police à trois (Ste-Anne-des-Lacs, Piedmont et St-Hippolyte) devra racheter tous les actifs

de l'actuel régie et compenser financièrement la Ville de Prévost.

- Il faut se rappeler que la part de la Ville de Prévost dans l'actuelle régie est de 58%.
- Il n'y a pas eu entente sur la dissolution de la régie actuelle (Prévost, Ste-Anne-des-Lacs et St-Hippolyte).
- Le poste de police, les policiers, les voitures, le système de communications (fréquence radio) le matériel de bureau constituent des actifs et des passifs qui devront être partagés entre les trois villes fondatrices de la régie.

Parlez-moi de votre budget de police !

Une nouvelle régie, mais on n'a pas présenté le budget de l'an 1 et ni non plus discuté des conditions de départ de Prévost.

Les contribuables vont écopier

- Après analyse, les coûts des services de police vont doubler à Piedmont et Ste-Anne-des-Lacs.
- Les coûts ne seront jamais ce qu'ils sont actuellement, peu importe l'organisation policière retenue (Verte ou Bleue). Notons que Prévost paie déjà les coûts de la SQ à l'intérieur de la régie actuelle. Le coût de la nouvelle régie passera à un minimum de 18 cents du 100\$ d'évaluation municipale pour Piedmont et Ste-Anne-des-Lacs ce que ces villes paieraient avec la SQ. Je doute fort que l'on puisse faire fonctionner

une régie à trois villes avec ce taux. même si St-Hippolyte en était membre.

- Les calculs faits depuis deux ans dans le cadre de l'analyse d'une régie à quatre villes, offrant le niveau I, ont confirmé que ce projet était viable et possible uniquement si Piedmont et Ste-Anne-des-Lacs payaient 30 cents du 100\$ d'évaluation et que l'on augmente substantiellement les amendes. (On a même cité le chiffre d'un million de dollars provenant de cette source de revenu).

La Régie n'est pas dissoute

- À ce que je sache, la Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord n'est pas dissoute et les conditions et modalités du départ de la Ville de Prévost n'ont pas fait l'objet d'une entente; en conséquence, j'estime qu'en ma qualité de président actuel de cette Régie, je considère que ces décisions doivent se prendre au conseil d'administration de la Régie actuelle. Date de la prochaine réunion : jeudi le 21 août.

Claude Charbonneau,
Maire de Prévost

Président de la Régie de police intermunicipale de la Rivière-du-Nord
18 août 2003



AVIS PUBLIC